

242774-2026 - Mise en concurrence

France – Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie – Extincteurs 2027

OJ S 69/2026 09/04/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: RATP

Adresse électronique: sandrine.grillat@ratp.fr

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité de l'entité adjudicatrice: Services de chemin de fer

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Extincteurs 2027

Description: Le présent avis a pour objet la mise en place de prestations de maintenance d'extincteurs des sites de la RATP. Le besoin est décomposé en 5 lots : Lot 1 – Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs des sites hors tertiaires gérés par le département Services et Espaces Multimodaux (SEM) Lot 2 – Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs embarqués pour le matériel ferré de la RATP Lot 3 – Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (RIA) des sites tertiaires gérés par RATP REAL ESTATE Lot 4 – Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour le Grand Paris Express Lot 5 – Fourniture de plans et consignes de sécurité : plans d'intervention et d'évacuation. Chaque lot donnera lieu à un marché ou à un accord-cadre distinct.

Identifiant de la procédure: 1eaa9a18-ca82-49bb-9643-492d0fbefdb1

Identifiant interne: DHA_2026SFD21641

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Nomenclature complémentaire (cpv): 35111500 Système d'extinction d'incendie

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Exécution des prestations en Ile-de-France

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES : le candidat répond sur : <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html> En cas de difficulté technique/question, appeler la hotline depuis la France ou l'étranger au +33 1 46 09 56 72 ou

via rntp@bravosolution.fr Le candidat se référera aux pré-requis techniques disponibles sur la plateforme. Il sélectionne la consultation n° DHA_2026SFD21641 puis candidate en ligne, et clique sur le bouton "Publier réponse". L'inscription est gratuite et nécessaire pour répondre et être informé en cas de modification de la consultation. Ce dépôt donne lieu à un AR mentionnant date et heure de réception sur la plateforme. La candidature qui ne serait pas complètement chargée et publiée en ligne avant la date et heure limites, sera rejetée. Le candidat peut ne pas fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, hormis le DC1 (ou équivalent) qui sera remis sur la plateforme, à la condition que ceux-ci soient disponibles au moins un mois, accessibles directement et gratuitement par l'acheteur par le biais : - d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel - ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve de la garantie de confidentialité dudit espace. Le cas échéant, le candidat précisera dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de son dossier : si les documents ont déjà été transmis dans une précédente consultation, les éléments doivent demeurer valables. Le candidat indiquera la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis. Pour les candidatures retenues, le lien permettant de télécharger le DCE définitif sera précisé dans le mail d'invitation à présenter une offre. Le candidat veillera à utiliser son compte fournisseur principal sur la plateforme. A défaut il veillera à mettre à jour ses coordonnées pour recevoir le DCE définitif. Dans le cas contraire, la RATP ne pourra être tenue pour responsable de la non réception d'informations ou documents liés à la procédure en cours. - INFORMATIONS IMPORTANTES : En cas de dépôts successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure limites de réception des candidatures/offres. Le candidat peut adresser, dans les délais impartis, une Copie de Sauvegarde (C.S) de sa candidature/offre sur support physique électronique ou sur support papier, par lettre recommandée avec AR avec obligatoirement la mention Copie de sauvegarde à l'attention de Sandrine GRILLAT - 54, quai de la Rapée • LAC LC81 • 75599 Paris Cedex 12 ou remise à la RATP contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h à 17h à la même adresse. Les réponses dématérialisées dans lesquelles un virus serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues : les C.S seront alors examinées. En cas de remise hors délai des C.S, celles-ci seront réputées n'avoir jamais été reçues. Dans le cas où la C.S comporterait un ou des support(s) électronique(s) dans le(s)quel(s) un virus serait détecté, la candidature/offre du candidat sera définitivement rejetée. Les candidatures / offres par courriel ne sont pas admises. Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés. Il est précisé que le titulaire du lot 1 ne pourra pas être titulaire des lots 2, 3 et 4. Les candidats peuvent se voir attribuer au maximum 3 lots parmi les lots 2 à 5.

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 5

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux: Tous les cas d'exclusion de la procédure sont prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et sont attestés sur l'honneur par le candidat dans le formulaire DC1. A défaut de DC1 le candidat doit fournir une attestation sur l'honneur.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: LOT 1 - Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs des sites hors tertiaires gérés par le département Services et Espaces Multimodaux (SEM)

Description: Le parc à maintenir est constitué d'environ 21 000 extincteurs et 20 RIA le cas échéant répartis sur environ 400 sites. Cette volumétrie est donnée à titre informatif et n'engage pas la RATP. Les prestations de maintenance préventive et corrective des extincteurs et RIA le cas échéant se déroulent sur les sites RATP (stations, gares et ateliers). Les extincteurs fournis sont livrés directement sur les différents sites de la RATP (stations, gares et ateliers). Il est précisé que certains équipements sont gérés par les départements M2E (maintenance des équipements et systèmes des espaces), RATP-I (RATP Infrastructure) et MRF (Matériel Roulant Ferroviaire). La forme de l'accord-cadre, sur 60 mois, se décline comme suit : =>Le montant minimum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs notamment telles que définies dans le bordereau des prix minorées de trente pourcents (-30%). =>Le montant maximum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs notamment telles que définies dans le bordereau des prix majorées de trente cinq pourcents (+35%).

Identifiant interne: LOT 1 DHA_2026SFD21641

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Options:

Description des options: Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Ile-de-France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2031

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre les bilans ou extraits de bilans des 2 dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Au cas où la candidature serait présentée pour un lot ou plusieurs lots, celle-ci sera admise pour chacun des lots pour lequel le dernier CA du candidat représente au moins 1,5 fois le montant total annuel du lot considéré et estimé par la RATP. Toutefois, dans l'éventualité où un soumissionnaire se verrait attribuer plusieurs lots à exécuter en même temps, son CA annuel minimal devra représenter au moins 1,5 fois le montant annuel cumulé de ces lots. Le candidat peut se prévaloir des capacités financières d'autres entreprises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du prestations décrites au 5.1 Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 2.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; déclaration de l'opérateur économique. 3 - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Conformément à la norme NF S 61-922 : 1999 et à l'arrêté du 20 décembre 1996 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « Agent vérificateur d'appareils extincteurs établis par des organismes indépendants » : seuls les titulaires d'un CAP d'agent vérificateur d'appareils extincteurs délivré par le Ministère de l'Education nationale ou justifiant d'une formation équivalente d'un pays membre de l'union européenne sont habilités à intervenir pour les opérations de maintenance sur les extincteurs du groupe RATP. Les certificats correspondants sont à fournir. Tout moyen de preuves équivalentes est accepté, notamment les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 4 - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : =>l'attestation de certification référentiel « AFNOR NF 074 - extincteurs » ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR/CNPP « APSAD » — NF 285 service « Extincteurs—services d'installation et de maintenance » ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR NF 021 - RIA » ou équivalente Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques /professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques /professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché: Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français
Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 06/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Certaines prestations auront lieu dans des ERP.

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: La fourniture des documents confidentiels du DCE sera soumise à la signature préalable d'un engagement de confidentialité, sans modifications ni réserves, par les candidats. Cet engagement, téléchargeable sur le portail fournisseur avec la partie du DCE non confidentielle, devra être joint à votre dossier de candidature. Les documents confidentiels du DCE seront transmis aux entreprises dont la candidature sera retenue et qui auront fourni l'engagement de confidentialité signé.

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire.

Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

Arrangement financier: Modalités essentielles de financement : ressources propres. Prix définitif révisable. Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: LOT 2 : Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs embarqués pour le matériel ferré de la RATP

Description: Le parc à maintenir est constitué d'environ 8500 extincteurs portatifs embarqués répartis sur 32 sites. Cette volumétrie est donnée à titre informatif et n'engage pas la RATP. Les extincteurs, regroupés au fur et à mesure par la RATP dans différents sites pour faciliter leurs collectes, sont maintenus principalement chez le Titulaire ou minoritairement sur place (dans le véhicule du Titulaire). Les extincteurs fournis sont livrés directement sur les différents sites de la RATP (sites industriels). La forme de l'accord-cadre, sur 60 mois, se décline comme suit : =>Le montant minimum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs embarqués pour le matériel ferré de la RATP telles que définies dans le bordereau des prix minorées de trente pourcents (-30%). =>Le montant maximum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs embarqués pour le matériel ferré de la RATP telles que définies dans le bordereau des prix majorées de trente cinq pourcents (+35%).

Identifiant interne: LOT 2 DHA_2026SFD21641

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Options:

Description des options: Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Ile-de-France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 30/12/2031

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Classification Technique des Achats RATP = A35 "Autres prestations de sécurité"

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre les bilans ou extraits de bilans des 2 dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Au cas où la candidature serait présentée pour un lot ou plusieurs lots, celle-ci sera admise pour chacun des lots pour lequel le dernier CA du candidat représente au moins 1,5 fois le montant total annuel du lot considéré et estimé par la RATP. Toutefois, dans l'éventualité où un soumissionnaire se verrait attribuer plusieurs lots à exécuter en même temps, son CA annuel minimal devra représenter au moins 1,5 fois le montant annuel cumulé de ces lots. Le candidat peut se prévaloir des capacités financières d'autres entreprises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations décrites au 5.1. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; 3. Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Conformément à la norme NF S 61-922 : 1999 et à l'arrêté du 20 décembre 1996 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « Agent vérificateur d'appareils extincteurs établis par des organismes indépendants » : seuls les titulaires d'un CAP d'agent vérificateur d'appareils extincteurs délivré par le Ministère de l'Education nationale ou justifiant d'une formation équivalente d'un pays membre de l'union européenne sont habilités à intervenir pour les opérations de maintenance sur les extincteurs du groupe RATP. Les certificats correspondants sont à fournir. Tout moyen de preuves équivalentes est accepté, notamment les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 4 - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : =>l'attestation de certification référentiel « AFNOR NF 074 - extincteurs » ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR/CNPP « APSAD NF 285 service "Extincteurs—services d'installation et de maintenance" » ou équivalente. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques /professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché: Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public**Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 06/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Voir descriptif lot

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: La fourniture des documents confidentiels du DCE sera soumise à la signature préalable d'un engagement de confidentialité, sans modifications ni réserves, par les candidats. Cet engagement, téléchargeable sur le portail fournisseur avec la partie du DCE non confidentielle, devra être joint à votre dossier de candidature. Les documents confidentiels du DCE seront transmis aux entreprises dont la candidature sera retenue et qui auront fourni l'engagement de confidentialité signé.

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire.

Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

Arrangement financier: Modalités essentielles de financement : ressources propres. Prix définitif révisable. Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

5.1. Lot: LOT-0003

Titre: LOT 3 : Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (RIA) des sites tertiaires gérés par RATP REAL ESTATE

Description: Le parc à maintenir est constitué d'environ 4 000 extincteurs, 25 RIA, 160 exutoires de fumées, 1 porte coupe feu non asservie et 4 bouches incendies répartis sur environ 90 sites. Cette volumétrie est donnée à titre informatif et n'engage pas la RATP. Les prestations de maintenance préventive et corrective des extincteurs et RIA se déroulent sur les sites RATP (à l'exception des extincteurs CO2 qui font l'objet d'un échange standard). La forme de l'accord-cadre, sur 60 mois, se décline comme suit : =>Le montant minimum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (RIA) des sites tertiaires gérés par RATP REAL ESTATE telles que définies dans le bordereau des prix minorées de trente pourcents (-30%). =>Le montant maximum correspond aux prestations de fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (RIA) des sites tertiaires gérés par RATP REAL ESTATE telles que définies dans le bordereau des prix majorées de trente cinq pourcents (+35%).

Identifiant interne: LOT 3 DHA_2026SFD21641

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Options:

Description des options: Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Ile-de-France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2031

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Classification Technique des Achats RATP = A35 "Autres prestations de sécurité"

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre les bilans ou extraits de bilans des 2 dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Au cas où la candidature serait

présentée pour un lot ou plusieurs lots, celle-ci sera admise pour chacun des lots pour lequel le dernier CA du candidat représente au moins 1,5 fois le montant total annuel du lot considéré et estimé par la RATP. Toutefois, dans l'éventualité où un soumissionnaire se verrait attribuer plusieurs lots à exécuter en même temps, son CA annuel minimal devra représenter au moins 1,5 fois le montant annuel cumulé de ces lots. Le candidat peut se prévaloir des capacités financières d'autres entreprises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du prestations décrites au 5.1 Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; déclaration de l'opérateur économique. 3 - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Conformément à la norme NF S 61-922 : 1999 et à l'arrêté du 20 décembre 1996 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « Agent vérificateur d'appareils extincteurs établis par des organismes indépendants » : seuls les titulaires d'un CAP d'agent vérificateur d'appareils extincteurs délivré par le Ministère de l'Education nationale ou justifiant d'une formation équivalente d'un pays membre de l'union européenne sont habilités à intervenir pour les opérations de maintenance sur les extincteurs du groupe RATP. Les certificats correspondants sont à fournir. Tout moyen de preuves équivalentes est accepté, notamment les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 4 - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : =>l'attestation de certification référentiel « AFNOR NF 074 - extincteurs » ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR/CNPP «APSAD» — NF 285 service "Extincteurs—services d'installation et de maintenance" ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR NF 318 - affichage de sécurité" ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR NF 021 - RIA" ou équivalente Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques /professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques /professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette

entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché: Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 06/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Certaines prestations auront lieu dans des ERP.

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: La fourniture des documents confidentiels du DCE sera soumise à la signature préalable d'un engagement de confidentialité, sans modifications ni réserves, par les candidats. Cet engagement, téléchargeable sur le portail fournisseur avec la partie du DCE non confidentielle, devra être joint à votre dossier de candidature. Les documents confidentiels du DCE seront transmis aux entreprises dont la candidature sera retenue et qui auront fourni l'engagement de confidentialité signé.

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué: Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire. Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

Arrangement financier: Modalités essentielles de financement : ressources propres. Prix définitif révisable. Paiement à 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

5.1. Lot: LOT-0004

Titre: LOT 4 : Fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour le Grand Paris Express

Description: Le parc à maintenir est constitué d'environ 1 550 extincteurs répartis sur les lignes L18 Tranche 1 et L15 Sud du Grand Paris Express. Cette volumétrie est donnée à titre informatif et n'engage pas la RATP. Les prestations de maintenance préventive et corrective des extincteurs seront réalisées au sein des espaces techniques gérés par le GIGP (Gestionnaire d'Infrastructure du Grand Paris), correspondant aux 61 ouvrages concernés (20 gares et 41 ouvrages annexes) situés sur les lignes susmentionnées. Ce lot vise à établir un marché à tranches comportant une tranche ferme et 4 tranches optionnelles définies comme suit : La tranche ferme, d'une durée de 60 mois, est décomposée comme suit : Prestations comprises dans le minimum : • Les prestations de maintenance d'extincteurs pour les lignes 15 SUD et 18 T1 telles que définies dans le bordereau des prix. Le minimum correspond à ces prestations, telles qu'estimées dans le bordereau des prix, minorées de -50% (montant minimum = total estimatif des prestations minoré de -50%). Point important : il est précisé que les prestations pour la ligne 15 SUD débiteront au second trimestre 2027. Prestations comprises dans le maximum : • Les prestations estimées du minimum • La fourniture et la

livraison d'extincteurs et de pièces pour les lignes 15 SUD et 18 T1 telles que définies dans le bordereau des prix Le maximum correspond aux prestations du maximum telles qu'estimées dans le bordereau des prix majoré de +35%. La tranche optionnelle 1, d'une durée de 51 mois à compter du 4ème trimestre 2027 est décomposée comme suit Prestations comprises dans le minimum : sans minimum Prestations comprises dans le maximum : • La fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour la ligne 18 T2 telles qu'estimées dans le bordereau des prix majoré de +35% La tranche optionnelle 2, d'une durée de 54 mois à compter du 2nd semestre 2027 est décomposée comme suit Prestations comprises dans le minimum : sans minimum Prestations comprises dans le maximum : • La fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour la ligne 16 telles qu'estimées dans le bordereau des prix majoré de +35% La tranche optionnelle 3, d'une durée de 54 mois à compter du 2nd semestre 2027 est décomposée comme suit Prestations comprises dans le minimum : sans minimum Prestations comprises dans le maximum : • La fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour la ligne 17 telles qu'estimées dans le bordereau des prix majoré de +35% La tranche optionnelle 4, d'une durée de 15 mois à compter du 4ème trimestre 2030 est décomposée comme suit Prestations comprises dans le minimum : sans minimum Prestations comprises dans le maximum : • La fourniture, livraison et maintenance d'extincteurs pour la ligne 18 T3 telles qu'estimées dans le bordereau des prix majoré de +35% Les dates prévisionnelles de démarrage des prestations des tranches optionnelles sont données à titre indicatif et n'engagent pas la RATP. Elles dépendront des dates d'ouverture des lignes du Grand Paris Express (GPE) qui ne sont pas actées à ce jour. Les modalités d'affermissement des tranches sont précisées dans le projet de marché.

Identifiant interne: LOT 4 DHA_2026SFD21641

5.1.1. **Objet**

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Options:

Description des options: Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Ile-de-France

5.1.3. **Durée estimée**

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2031

5.1.4. **Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non
Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui
Informations complémentaires: Classification Technique des Achats RATP = A35 "Autres prestations de sécurité"

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre les bilans ou extraits de bilans des 2 dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Au cas où la candidature serait présentée pour un lot ou plusieurs lots, celle-ci sera admise pour chacun des lots pour lequel le dernier CA du candidat représente au moins 1,5 fois le montant total annuel du lot considéré et estimé par la RATP. Toutefois, dans l'éventualité où un soumissionnaire se verrait attribuer plusieurs lots à exécuter en même temps, son CA annuel minimal devra représenter au moins 1,5 fois le montant annuel cumulé de ces lots. Le candidat peut se prévaloir des capacités financières d'autres entreprises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du prestations décrites au 5.1 Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date

et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; déclaration de l'opérateur économique. 3 - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Conformément à la norme NF S 61-922 : 1999 et à l'arrêté du 20 décembre 1996 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « Agent vérificateur d'appareils extincteurs établis par des organismes indépendants » : seuls les titulaires d'un CAP d'agent vérificateur d'appareils extincteurs délivré par le Ministère de l'Education nationale ou justifiant d'une formation équivalente d'un pays membre de l'union européenne sont habilités à intervenir pour les opérations de maintenance sur les extincteurs de l'Epic RATP. Les certificats correspondants sont à fournir. Tout moyen de preuves équivalentes est accepté, notamment les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 4 - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : =>l'attestation de certification référentiel « AFNOR NF 074 - extincteurs » ou équivalente =>l'attestation de certification AFNOR/CNPP «APSAD» — NF 285 service "Extincteurs—services d'installation et de maintenance" ou équivalente Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs. Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché: Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 06/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Certaines prestations auront lieu dans des ERP.

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: La fourniture des documents confidentiels du DCE sera soumise à la signature préalable d'un engagement de confidentialité, sans modifications ni réserves, par les candidats. Cet engagement, téléchargeable sur le portail fournisseur avec la partie du DCE non confidentielle, devra être joint à votre dossier de candidature. Les documents confidentiels du DCE seront transmis aux entreprises dont la candidature sera retenue et qui auront fourni l'engagement de confidentialité signé.

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire.

Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

Arrangement financier: Modalités essentielles de financement : ressources propres et extérieures publiques ou privées. Prix définitif révisable. Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: LOT 5 - Fourniture de plans et consignes de sécurité : plans d'intervention et d'évacuation.

Description: Le nombre de plans à fournir par an s'élève à environ 1 000. Cette volumétrie est donnée à titre informatif et n'engage pas la RATP. Les plans concernant l'ensemble du réseau ferré RATP en Ile-de-France (projets, aménagements, remises en conformité ateliers, gares, stations, attachements, ...). Les prestations de fourniture de plans et consignes de sécurité : plans d'intervention et d'évacuation se déroulent sur les sites RATP (stations, gares, ateliers, attachements, centres de maintenance, ...), elles peuvent intégrer également la pose le cas échéant. Un relevé sur site sera nécessaire pour chaque demande de fabrication de plans. La forme de l'accord-cadre, sur 60 mois, se décline comme suit : =>Le montant minimum correspond aux prestations de fourniture et pose de plans / affichages de sécurité telles que définies dans le bordereau des prix minorées de cinquante pourcents (-50%). =>Le montant maximum correspond aux prestations de Fourniture et pose de plans / affichages de sécurité telles que définies dans le bordereau des prix majorées de trente cinq pourcents (+35%).

Identifiant interne: LOT 5 DHA_2026SFD21641

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

Options:

Description des options: Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Ile-de-France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2031

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Classification Technique des Achats RATP = A35 "Autres prestations de sécurité"

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre les bilans ou extraits de bilans des 2 dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Au cas où la candidature serait présentée pour un lot ou plusieurs lots, celle-ci sera admise pour chacun des lots pour lequel le dernier CA du candidat représente au moins 1,5 fois le montant total annuel du lot considéré et estimé par la RATP. Toutefois, dans l'éventualité où un soumissionnaire se

verrait attribuer plusieurs lots à exécuter en même temps, son CA annuel minimal devra représenter au moins 1,5 fois le montant annuel cumulé de ces lots. Le candidat peut se prévaloir des capacités financières d'autres entreprises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du prestations décrites au 5.1 Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; 3 - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : =>l'attestation de certification AFNOR NF 318 - affichage de sécurité" ou équivalente Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché: Protection des informations particulièrement sensibles

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 06/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Certaines prestations auront lieu dans des ERP.

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: La fourniture des documents confidentiels du DCE sera soumise à la signature préalable d'un engagement de confidentialité, sans modifications ni réserves, par les candidats. Cet engagement, téléchargeable sur le portail fournisseur avec la partie du DCE non confidentielle, devra être joint à votre dossier de candidature. Les documents confidentiels du DCE seront transmis aux entreprises dont la candidature sera retenue et qui auront fourni l'engagement de confidentialité signé.

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire.

Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

Arrangement financier: Modalités essentielles de financement : ressources propres. Prix définitif révisable. Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: RATP

Numéro d'enregistrement: 77566343801906

Adresse postale: 54 quai de la Rapée Cedex Paris 12

Ville: Paris

Code postal: 75599

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Point de contact: Sandrine GRILLAT

Adresse électronique: sandrine.grillat@ratp.fr

Téléphone: 0158767248

Adresse internet: <https://www.ratp.fr>

Adresse URL pour l'échange d'informations: <https://ratp.bravosolution.com/>

Profil de l'acheteur: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement: 17750005500013

Adresse postale: 7 rue de Jouy Paris Cedex 04

Ville: Paris
Code postal: 75181
Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: 0144594400
Adresse internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: c30cb7eb-5386-461f-a9ed-9245202a816e - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 17
Date d'envoi de l'avis: 08/04/2026 12:39:35 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français
Numéro de publication de l'avis: 242774-2026
Numéro de publication au JO S: 69/2026
Date de publication: 09/04/2026